

**Sujet :** PC n°019 190 23 I0002 et PC n°019 201 23 I0005

**De :** dsae-dircam-sdrcam-sud-envaero.chef-div.fct (par AdER) <dsae-dircam-sdrcam-sud-envaero.chef-div.fct@intradef.gouv.fr>

**Date :** 03/11/2023 à 10:31

**Pour :** "nathalie.boisserie@correze.gouv.fr" <nathalie.boisserie@correze.gouv.fr>

Bonjour,

Suite à la réception de votre courrier datant du 18 octobre 2023 concernant les PC n°019 190 23 I0002 et PC n°019 201 23 I0005 sur les communes de Saint-Bonnet-Près-Bort et Saint-Exupéry-Les-Roches, vous demandez l'avis du Ministère de la défense pour ce projet.

En effet, il se situe à proximité de l'aérodrome civil d'Ussel, mais il n'y pas d'impact sur la circulation aéronautique militaire.

De plus, je vous invite à contacter la DGAC afin d'avoir leur avis concernant ce terrain civil. Dois-je vous renvoyer le dossier avec la clef USB ?

**Cordialement,**

**Sous Direction Régionale de la  
Circulation Aérienne Militaire Sud  
Section Environnement Aéronautique  
13661 Salon de Provence Air  
[dsae-dircam-sdrcam-sud-envaero.chef-div.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dsae-dircam-sdrcam-sud-envaero.chef-div.fct@intradef.gouv.fr)**

